

## Programme de formation 2019

### L'accès au séjour et à la santé des étrangers nécessitant des soins en France

**FORMATEUR·TRICE·(S) : BENJAMIN DEMAGNY & SAMUEL DEZELEE** – respectivement juriste et médecin au COMEDE.

#### PRESENTATION / CONTEXTE

L'accompagnement des personnes étrangères qui veulent demander un titre de séjour sur le fondement de leur état de santé nécessite une double évaluation, médicale d'un côté et administrative et juridique de l'autre, donc un travail interdisciplinaire. La délivrance d'un titre de séjour (carte de séjour temporaire ou autorisation provisoire de séjour) obéit à des règles strictes et une procédure particulière que cet atelier présentera en détail, en lien avec la connaissance des pratiques préfectorales qui peuvent s'en écarter. Enfin, l'atelier abordera le lien entre ces démarches préfectorales et les modalités de prise en charge financière des soins des personnes concernées.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- L'entrée dans le dispositif de protection : mise à l'abri des MIE et procédure d'évaluation de leur minorité et de leur isolement avant leur prise en charge par les conseils départementaux.
- les conditions de délivrance des cartes de séjour :
  - ✓ étranger malade
  - ✓ parents d'enfant malade mineur
  - ✓ étranger membres de famille/accompagnant de malade en situation régulière
- les procédures à suivre pour l'obtention d'un titre
- lien entre démarches préfectorales d'admission au séjour pour soins et ouverture des droits à une protection maladie en France

#### COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

#### OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;

- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

## **PUBLICS CONCERNES**

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

## **NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES**

- ateliers de base : aucune ;
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé ;
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé.

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

## **MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : [juridique@espace.asso.fr](mailto:juridique@espace.asso.fr)

## **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

## **MODALITES PRATIQUES**

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>